

vous proposent deux journées de formation
et de réflexion sur le thème :

Quel avenir des institutions locales et régionales ?

Plan de relance européen, crise
sanitaire : quels en seront les effets ?

Le vendredi 21 août 2020
de 10h00 à 19h30
et le samedi 22 août 2020
de 10h00 à 12h30

Au centre culturel Amzer Nevez
2 chemin du Conservatoire
56 270 Ploemeur

Accès :

Avion : Aéroport de Lann Bihoué
Gare : Lorient

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	900 €
--	-------

* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Quel avenir des institutions locales et régionales ?

Plan de relance européen, crise sanitaire : quels en seront les effets ?

organisées par Formation et Citoyenneté et Régions et Peuples Solidaires

Le vendredi 21 août 2020 de 10h00 à 19h30 et le samedi 22 août 2020 de 10h00 à 12h30 au centre culturel Amzer Nevez à Ploemeur
Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____

Conseil départemental : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nbre d'hab. (pour les élus communaux) : _____

Signature du candidat à la formation _____
Signature du responsable _____
avec cachet

CACHET

Quel avenir des institutions locales et régionales ?

Plan de relance européen, crise sanitaire : quels en seront les effets ?

Vendredi 21 août 2020

9h30 Accueil des participant-e-s.

10h00 à 12h00 **Décentralisation, déconcentration, différenciation : quelle loi pour réformer les collectivités ? avec Paul MOLAC***

Échanges avec les participant-e-s.

12h00 **Déjeuner**

14h00 à 17h45 **Plan de relance économique de l'Union Européenne : la politique régionale a-t-elle un avenir ? avec François ALFONSI***

Échanges avec les participant-e-s.

19h00 **Dîner**

19h30 Fin de la première journée de formation.

Samedi 22 août 2020

9h30 Accueil des participant-e-s.

10h00 à 12h00 **Centralisation, fédéralisme : Quelle organisation institutionnelle face à la crise sanitaire ? avec Gustave ALIROL***

Échanges avec les participant-e-s.

12h00 Bilan des deux journées de formation.

12h30 Fin de la formation.

Intervenant-e-s :

- * Paul MOLAC : député du Morbihan à l'Assemblée Nationale
- * François ALFONSI : député européen
- * Gustave ALIROL : juriste

formation
Citoyenneté



Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS